

« Non, monsieur Macron, les contrats aidés ne sont pas inutiles »

Pétition à l'initiative de la Fédération des acteurs de la solidarité (Fas) en faveur des contrats aidés, signée par Malik Salemkour, président de la LDH*.

Le 7 septembre 2017

La Fédération des acteurs de la solidarité lance une pétition pour demander au gouvernement de maintenir un volume élevé de contrats aidés et mettre en place une concertation ambitieuse pour améliorer la qualité de ces outils de lutte contre l'exclusion.

A la recherche d'économies à réaliser, le gouvernement s'est attaqué cet été à différentes mesures sociales, dont les contrats aidés qui aident pourtant des centaines de milliers de personnes à sortir du chômage. Si 459 000 contrats aidés ont été signés par des personnes éloignées de l'emploi en 2016, seuls 310 000 le seront en 2017 – le gouvernement ne souhaitant pas augmenter significativement les crédits insuffisants prévus par l'exécutif précédent – et 200 000 en 2018, selon les annonces récentes du Premier ministre.

Une mesure à contretemps

Cette position est d'autant plus paradoxale que le taux de chômage vient d'augmenter en juillet. Plus de 3,5 millions de nos concitoyens sont toujours totalement privés d'emploi, 2,5 millions d'entre eux depuis plus d'un an. Si des signaux de reprise économique sont apparus, ils ne se traduisent pas, dès

aujourd'hui, par des créations d'emploi suffisantes. Dans ce contexte, réduire le volume de contrats aidés, c'est commencer un quinquennat en détruisant des emplois et condamner une centaine de milliers de nos concitoyens au chômage.

Le gouvernement justifie ce choix en pointant l'inefficacité et le coût des contrats aidés, et explique qu'il sera plus efficace d'investir dans la formation des demandeurs d'emploi. Associations d'insertion recrutant et accompagnant des personnes très éloignées du marché du travail, employeurs associatifs, économistes et syndicalistes, nous contestons cette analyse et dénonçons ce choix aux conséquences immédiates désastreuses pour notre tissu social et les plus fragiles d'entre nous.

Un marche-pied efficace pour les personnes...

Pour beaucoup de chômeurs, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap et les chômeurs de longue durée, être recruté par une entreprise est aujourd'hui mission impossible. Ils suscitent en effet la défiance des employeurs et ont perdu confiance en eux et en leurs compétences. Beaucoup vivent la pauvreté depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avec ses conséquences dramatiques : diminution des ressources, sous-alimentation et problèmes de santé inhérents, habitat précaire et indigne, perte de l'estime de soi. Autant de souffrances et d'obstacles au retour à l'emploi durable.

Les contrats aidés, en permettant l'accès quasi immédiat à un emploi, brisent ce cercle vicieux du chômage et de l'exclusion. La personne travaille, acquiert un salaire et des droits sociaux, développe une expérience professionnelle et des compétences et retrouve, enfin, ce sentiment d'utilité et ces liens sociaux dont nous avons tous besoin.

Si le gouvernement juge que le taux de retour à l'emploi de droit commun, après la fin d'un contrat aidé, est trop faible – ce que la situation globale de l'emploi peut par ailleurs largement expliquer –, nous constatons que la reprise d'une activité rémunérée est toujours positive pour les personnes qui craignent de retomber dans le chômage et les minima sociaux. Plutôt que de réduire le nombre de contrats de travail de ce type, il convient donc de les préserver, et même d'en accroître le nombre, puisque plus de 3,5 millions de personnes sont aujourd'hui totalement privées d'emploi, et d'en améliorer la qualité.

Les associations, notamment celles spécialisées dans l'insertion par l'activité économique, le travail adapté et protégé et l'accompagnement socioprofessionnel, ont développé une expertise d'accompagnement, de tutorat renforcé sur le lieu de travail et de mise en relation avec les entreprises, dont le gouvernement pourrait s'inspirer.

Le gouvernement pourrait également renforcer l'accès à la formation des personnes en contrat aidé, en suivant les recommandations de différentes études du ministère

du Travail. Elles montrent en effet que la formation des chômeurs est beaucoup plus efficace lorsqu'elle s'appuie sur un accompagnement personnalisé et une articulation avec une situation de travail, afin de mettre en œuvre immédiatement les acquis de la formation. C'est ce que font les postes d'insertion par l'activité économique et ceux du travail adapté et protégé, mais aussi une bonne partie des autres contrats aidés. Associer plutôt qu'opposer contrats aidés et formation créerait ainsi des parcours cohérents et complets, donnant réellement aux personnes les chances de retrouver un emploi durable.

... et bénéfique pour la société

Enfin, nous tenons à rappeler que les contrats aidés sont aussi une formidable richesse pour notre société. Ces emplois participent en effet au développement social et économique de territoires marqués par le chômage de masse, le déclin industriel et la pénurie d'emplois disponibles. Grâce à eux, nombre d'associations, mais aussi de collectivités locales, peuvent mener à bien leurs missions d'intérêt général, telles que la solidarité de proximité, les activités périscolaires et l'éducation populaire, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture ou encore des pans entiers de la transition écologique. La ministre du Travail estime que la politique de l'emploi n'a pas à financer ces missions, souvent très

appréciées de la population. Mais qui d'autre, si l'Etat fait défaut, assurera le maintien d'activités assurant à la fois l'accès à l'emploi, au bénéfice de personnes éloignées du marché du travail, et le soutien d'actions à très forte utilité sociale ?

Les contrats aidés sont, associés avec la formation, le levier le plus efficace pour y parvenir, l'expérience le prouve. Mais, oui, il convient d'améliorer encore les politiques proposées aux personnes privées d'emploi, de sorte que celles-ci ne versent pas dans l'exclusion. Cela suppose une concertation avec les associations qui les mettent en œuvre depuis des années, les personnes qui en bénéficient ou en ont bénéficié, et, plus largement, l'ensemble des acteurs de l'emploi et du mouvement associatif. Nous demandons donc au gouvernement de revenir sur ces orientations, de maintenir un volume élevé de contrats aidés et de mettre en place une concertation ambitieuse, nous associant, pour en améliorer la qualité, notamment via l'accès à la formation professionnelle. Et après les baisses successives de crédits sur les aides au logement, le logement social, les parcours de sortie de la prostitution ou la politique de la ville, nous souhaitons lui rappeler que plus de 8,8 millions d'entre nous vivent sous le seuil de pauvreté, dans un état d'urgence social où les associations et les collectivités locales se retrouvent souvent seules en première ligne pour sortir les personnes de l'exclusion et garantir la cohésion sociale. ●

* www.change.org/p/emmanuel-macron-non-monsieur-macron-les-contrats-aid%C3%A9s-sont-tout-sauf-inutiles?recruter=775766143&utm_source=share_for_starters&utm_medium=copyLink

« Ouvrons dès maintenant l'accès à la PMA à toutes les femmes »

Tribune collective signée par Malik Salemkour, président de la LDH, publiée dans Le Monde le 13 septembre 2017*.

L'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes est un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. « *Le fait que la PMA ne soit pas ouverte aux couples de femmes et aux femmes seules est une discrimination intolérable* », affirmait-il en février. La secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a déclaré mardi 12 septembre qu'« *ouvrir la PMA à toutes les femmes est une question de justice sociale* ».

Elle préconise d'utiliser la révision des lois de bioéthique, prévue en 2018, pour proposer des modifications législatives au Parlement, probablement au premier trimestre 2019. La PMA pour toutes les femmes n'est pas une question d'éthique, mais d'émancipation des femmes, d'égalité des droits et de lutte contre les discriminations. Attendre les lois de bioéthique signifie courir le risque de revoir, dans le pays, une vague d'homophobie et de haine que nous ne souhaitons pas revivre.

L'ouverture de la PMA à toutes les femmes est une mesure de liberté et d'égalité des droits d'accès aux techniques reproductives. Elle donne le choix à toutes celles qui le souhaitent, et qui ne le peuvent pas aujourd'hui, de fonder une famille. C'est une mesure qui contribue à l'émancipation des femmes. L'accès à la PMA pour les couples hétérosexuels a déjà été débattu par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE). Aujourd'hui, l'ouverture de la PMA pour toutes les femmes est une application du principe de non-discrimination et d'égalité des droits devant le projet parental.

On l'a vu, en France, l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels a provoqué de vifs débats sociétaux, souvent alimentés par une frange religieuse très conservatrice. En 2013, l'année du mariage pour tous, SOS Homophobie a enregistré une hausse de 78 % des actes homophobes par rapport à

2012. François Hollande a lui-même reconnu qu'il n'avait que trop tardé pour engager cette réforme, laissant la parole et les actes homophobes se propager.

Emmanuel Macron a déclaré qu'il souhaitait « *agir de manière apaisée* » pour engager l'ouverture de la PMA. L'Eglise lui a immédiatement rétorqué qu'il convenait de ne pas « *réveiller les passions* » sur ce sujet. Le ton est donné, la messe est dite.

Aujourd'hui, 60 % des Français sont favorables à l'élargissement de la PMA aux couples de femmes (sondage Ifop-ADFH, juin 2017). Les Français sont prêts à ce que la PMA pour toutes soit adoptée. Faire croire qu'un débat serein serait possible avec celles et ceux qui se sont toujours opposé-e-s au progrès – droit à la contraception, à l'IVG, au mariage pour tous – ne trompera personne : on ne peut pas débattre face au dogme.

Un enjeu de santé publique

Ouvrir la PMA à toutes les femmes est aussi un enjeu de santé et de sécurité publique pour toutes les personnes lesbiennes, gay, bi, trans (LGBT) et leurs soutiens, qui ne souhaitent pas être replongées dans un climat de violence à leur égard. Pour les enfants français déjà nés par PMA et élevés par deux mères, les prises de position auront des conséquences sur leur construction identitaire. Ces enfants lisent, écoutent et observent ces débats. Quel signal enverrions-nous à ces enfants si l'on s'autorisait à dénigrer, à caricaturer publiquement leur mode de conception ? Qui serait comptable des conséquences de tels propos dévastateurs ? L'homophobie dévaste des ados, des hommes et des femmes qui restent souvent dans l'ombre. Elle brise des familles, elle tue. Ne laissons pas un espace à l'homophobie pour qu'elle envahisse une nouvelle fois la place publique. Sans attendre la prochaine révision des lois de bioéthique, ouvrons dès maintenant l'accès à la PMA aux femmes lesbiennes et célibataires. ●

* www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/13/ouvrons-des-maintenant-l-acces-a-la-pma-a-toutes-les-femmes_5184719_3232.html